

Nature neuchâteloise 1999

Autor(en): **Jacot-Descombes, Philippe / Fiechter, Arthur**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **123 (2000)**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-89544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NATURE NEUCHÂTELOISE 1999

PHILIPPE JACOT-DESCOMBES¹ & ARTHUR FIECHTER²

¹ Office de la conservation de la nature, Parc 119, Case postale 1134, CH- 2301 La Chaux-de-Fonds, Suisse.

² Service de la faune, Rue du Château 16, Case postale, CH- 2001 Neuchâtel, Suisse.

1. INTRODUCTION (PH. JACOT-DESCOMBES)

Indéniablement, l'ouragan Lothar aura été l'événement marquant de l'année 1999. Écrémant la forêt de-ci de-là, fauchant par endroit des hectares entiers, cet ouragan aura donné l'occasion aux forestiers comme aux utilisateurs de cet espace de jauger l'effet des forces naturelles sur un travail d'exploitation patient et mesuré. Cet ouragan aura aussi permis à la nature d'accéder à de nouveaux espaces dont l'avenir dira s'ils seront propices au développement de la biodiversité en forêt.

2. LA LÉGISLATION (PH. JACOT-DESCOMBES)

2.1. Le syndicat d'amélioration Cressier-Le Landeron, une chance pour la protection de la nature ?

Suite à la mise à l'enquête publique du périmètre du syndicat d'amélioration foncière de Cressier-Le Landeron, des oppositions ont vu le jour qui visaient à préserver les intérêts de la protection de la nature dans le secteur de la boucle de la Vieille Thielle où on trouve aujourd'hui la réserve naturelle et parc sauvage de la Vieille Thielle et un projet d'agrandissement de cette réserve inscrit au plan directeur cantonal. Le projet initial du syndicat prévoyait en effet d'inclure dans son périmètre la réserve naturelle existante et les terrains prévus pour son extension. Le Département de l'économie publique, en charge du dossier, a résolu le problème en mettant tous les partenaires concernés autour d'une table et en les faisant s'engager par la signature d'une convention, notamment, à exclure les terrains de la Vieille Thielle du périmètre du syndicat, à créer une zone de protection cantonale et enfin à définir pendant quel laps de temps le système de drainage pourrait encore fonctionner. Ce point a engagé le Département de la gestion du territoire à élaborer pour ce périmètre un plan de mesures d'entretien et d'aménagement qui devra permettre la conservation des valeurs naturelles existantes et, à long terme, la création de nouveaux habitats pour une faune et une flore menacées.

2.2. Les zones de protection communale

En application de la législation cantonale sur la protection de la nature et sur l'aménagement du territoire, les communes neuchâtelaises ont délimité des zones de protection

communale. Elles ont ainsi assuré un premier niveau de protection des objets naturels les plus importants de notre canton.

376 objets méritant protection ont ainsi été mis sous protection ou sont sur le point de l'être. Ils sont soumis à des restrictions dont le tableau ci-dessous mentionne les principales:

Type de restriction	Pourcentage des objets concernés
Défrichement	2
Utilisation de produits de traitement des plantes	15
Aménagement de place de jeux et de pique-nique	1
Reboisement	18
Exploitation de la roche	6
Mise sous tuyau de cours d'eau	12
Pâturage du bétail	1
Épandage d'engrais de synthèse et de biocide	35
Pâturage du bétail autour des marais	1
Destruction de murs de pierres sèches	5
Drainages	19
Comblements	20
Épandage d'engrais	4
Construction de bâtiments ou de routes	11
Installations portuaires et sportives	1

Le canton dispose ainsi avec les inventaires nature des communes et d'autres inventaires cantonaux (prairies et pâturages maigres, inventaire cantonal provisoire des objets méritant protection du plan directeur cantonal) des informations nécessaires pour élaborer son inventaire cantonal des objets que l'État entend mettre sous protection. Ce travail a commencé en 1999 et se poursuivra ces prochaines années.

3. LA FAUNE SAUVAGE (ARTHUR FIECHTER)

3.1 Faune terrestre et avifaune

Chauve-souris: différents aménagements prévus dans des bâtiments publics ont pu voir le jour: temple de Cornaux, église de St-Blaise, église rouge et STEP de Neuchâtel. Les travaux ont été réalisés selon les directives des spécialistes mandatés par le Service de la faune, et dont le responsable est Jean-Daniel Blant.

Reptiles: grâce à l'activité du KARCH, un atlas des reptiles va bientôt voir le jour. Il fournira d'utiles renseignements sur les espèces présentes dans le canton.

Un suivi des populations de vipères péliades est réalisé dans la vallée des Ponts-de-Martel grâce au marquage des serpents avec des transpondeurs. Cette étude est suivie par Jean-Claude Monney, responsable du KARCH pour la Suisse romande. Le correspondant neuchâtelois est François Claude.

Batraciens: l'ordonnance fédérale concernant les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale sera éditée dans le courant de l'an 2000. Le travail du service de la faune consistera à adapter précisément les périmètres prévus par l'ordonnance, à évaluer les travaux d'entretien à envisager ces prochaines années et surtout à contrôler ces sites et fournir des données actualisées des espèces présentes et de leur abondance.

Comme chaque année, le Service de la faune met en place des barrages au bord des routes proches des sites de reproduction pour empêcher les hécatombes de batraciens regagnant leurs mares au début du printemps.

De plus, grâce à plusieurs initiatives (les hauts de Corcelles (ENSA) par Créa-biotope, les Cadolles par la ville de Neuchâtel et les Fourches à St-Blaise par le biais des subventions N5), trois nouveaux étangs ont été aménagés afin d'offrir aux populations de crapauds et de grenouilles une alternative à des milieux de ponte devenus dangereux à rejoindre chaque printemps. Les déplacements des voies de migration de ces animaux devront dans certains cas être canalisés afin de leur faire perdre des habitudes innées et de les inciter à gagner de nouveaux territoires.

Grand tétras: l'évolution de sa population sera suivie à distance, mais avec précision cette année 2000. En effet, suite à l'ouragan Lothar et aux dégâts causés à certains milieux forestiers, il faut voir si les brèches intervenues dans les forêts profiteront à cet oiseau en lui créant de nouveaux habitats.

Gélinotte: deux études partielles débutent sur cet oiseau: d'une part, une étude sur la région Chasseral - Neuchâtel, grâce aux informations récoltées auprès des gardes auxiliaires et rassemblées par le bureau Le Foyard à Bienne, d'autre part, un premier essai de recensement systématique sur une bande comprise entre la frontière française et le lac de Neuchâtel, mandaté à Blaise Mulhauser par le Service de la faune.

3.2 Faune aquatique

Ecrevisses: aucun cours d'eau du canton n'héberge naturellement des écrevisses. L'écrevisse américaine du lac est absolument indésirable dans les cours d'eau, car elle peut être porteuse de la peste. Son transport est d'ailleurs strictement interdit par la législation.

Ecrevisses à pattes rouges: de nouveaux individus sont venus renforcer la population de l'élevage de Môtiers. Pour l'instant, ces animaux se portent bien, mais aucune reproduction n'a encore pu être constatée, bien que des œufs aient été pondus. Des problèmes de température ont probablement empêché leur éclosion.

A la fin de l'année 1999, deux étangs ont été aménagés, toujours à Môtiers, et dès le printemps, les écrevisses y seront déposées. Elles se porteront mieux dans un milieu plus naturel, et on espère cette fois que leur reproduction pourra être menée à terme. Le but de cette expérience est de repeupler certains cours d'eau dont la morphologie et la qualité de l'eau correspondent aux besoins des écrevisses.

Ecrevisses à pattes blanches: on va obtenir aussi des individus de cette espèce, mais elle est plus difficile à élever, car très exigeante quant à la qualité des cours d'eau dans lesquels elle vit.

Piscicultures: les nouvelles piscicultures sont maintenant opérationnelles. Pour la deuxième année consécutive, les installations dédoublées de Môtiers ont fait le plein d'oeufs de truite de rivière. La totalité des alevins de cette espèce, destinés à l'ensemble des cours d'eau du canton, est maintenant élevée dans ce lieu. En outre, Môtiers est le seul endroit à fournir des truites zébrées du Doubs de pure race, selon les analyses génétiques exécutées à l'université de Berne.

Grâce aux performances de refroidissement des eaux, le développement des oeufs et des alevins a été retardé de trois semaines cette année. Ce phénomène est important dans la mesure où les jeunes truitelles relâchées dans les cours d'eau y arrivent à un moment plus favorable pour leur développement, c'est-à-dire quand la nourriture est abondante dans les eaux. Le système de refroidissement permet de varier ce facteur selon les besoins et d'élever des lots à des vitesses de croissance différentes.

Les travaux (aménagement des bassins et installation d'un système de refroidissement) ont été achevés à temps à Colombier pour la nouvelle saison d'élevage. La production de la pêcherie de Cortaillod y a été rapatriée, depuis la mise hors service des installations de Boudry.

Ainsi à Colombier sont élevés en parallèle des truites du lac et des ombles, des corégones (palées et bondelles) et des brochets. La possibilité de refroidir l'eau et donc de ralentir le développement des œufs revêt une importance particulière pour les corégones. En effet, les alevins ne peuvent pas être nourris artificiellement et doivent être relâchés aussitôt nés. Il est donc primordial, pour obtenir un bon rendement, que ces jeunes animaux trouvent la nourriture dont ils ont besoin en suffisance dès qu'ils sont mis à l'eau dans le lac.

Il est en outre utile de pouvoir bénéficier des bassins circulaires d'Hauterive et des étangs (musée d'archéologie et St-Blaise) pour l'élevage des alevins après leur éclosion, la "maternité" de Colombier ne pouvant pas contenir tout ce petit monde.

Biodiversité: l'idée d'élever d'autres espèces de poissons, plus rares ou menacés, n'est pas abandonnée pour autant. On verra ces prochaines années pour continuer à développer l'élevage d'espèces rares ou devenues absentes de sites dans lesquels leur réintroduction devrait être possible au vu des conditions du milieu.

Passes à poissons: de gros efforts ont déjà été consentis pour améliorer la remontée des poissons dans les cours d'eau.

A la pêcherie de Cortaillod, fin 1999, un record de prises de truites du lac a été enregistré, avec un total de plus de 600 poissons. Ceux qui étaient mûrs ont été pressés pour la récolte des ovules et de la laitance. Tous ont été marqués individuellement avec des numéros et relâchés.

Des truites marquées et non marquées ont été observées dans le Canal Rossetti, dans les hauts de Boudry. Cela signifie que ces truites ont passé avec succès par les échelles mises à leur disposition: pêcherie de Cortaillod (une échelle leur est proposée après la récolte des reproducteurs indispensables à l'élevage en pisciculture), contournement des Esserts par une déviation rejoignant le Vivier, puis échelle des Fabriques (bras aboutissant au Canal Rossetti).

Il ne manque plus que la preuve que les poissons empruntent les trois tuyaux leur permettant de retrouver l'Areuse. De là, ils ont la possibilité de remonter jusqu'aux Gorges de l'Areuse, où les possibilités de se reproduire sont nombreuses.

Ainsi, maintenant que les échelles à poissons permettent la remontée des truites dans la Basse-Areuse, on reste attentif aux possibilités de désenclaver d'autres cours d'eau, en fonction des opportunités qui se présentent.

Seyon: grâce à la mise en service de la nouvelle STEP du Val-de-Ruz, prévue pour la fin de l'année, la qualité des eaux du Seyon va s'améliorer. Comme le Seyon est un cours d'eau naturel, avec une morphologie exceptionnelle, il a un bon potentiel de vie pour la faune aquatique.

Pour mesurer cette amélioration, le service a mis sur pied un suivi par une pêche électrique, à répéter après la mise en service de la STEP. En parallèle, une étude des macroinvertébrés a été mandatée.

4. LES BIOTOPES (PH. JACOT-DESCOMBES)

4.1. *Les marais*

Mise en place des zones-tampon

Le groupe de travail "zones-tampon de la Vallée de la Brévine" qui poursuit son travail, comprend des représentants de l'Etat, des communes, du comité de sauvegarde du paysage de la Vallée et des associations de protection de la nature.

Le dialogue qui s'est instauré, a nécessité beaucoup de temps. Il n'est pas simple de mettre autour de la table des personnes qui ont défendu par le passé des positions diamétralement opposées. Nous pouvons cependant constater que dans ce domaine un grand pas a été fait dans le sens d'une compréhension mutuelle. Ce travail s'est concrétisé par la délimitation consensuelle sur un marais de zones-tampon écologiquement suffisantes. La délimitation de ces zones s'est basée sur une approche pragmatique, qui a été présentée et approuvée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. Elle tient compte de manière aussi détaillée que possible de la topographie et de la nature des terrains situés dans le marais (terrain typique de tourbière, terrain à fort potentiel de régénération, terrain à faible potentiel de régénération). Ce travail a conduit à la délimitation de zones-tampon variant de 0 à 40 mètres. Il a aussi permis de préciser les différences entre la protection trophique (contre les engrais) et la protection hydrique (contre le rabattement de la nappe phréatique). Ce travail s'est poursuivi par des contacts avec les propriétaires et les exploitants concernés. Pour les premiers, les discussions ont porté sur les modifications des réseaux de drainages, pour les seconds sur les modalités d'exploitations et le montant des indemnités pour perte de rendement. L'ensemble de ce travail devra se traduire l'année prochaine par une mise à l'enquête qui permettra de finaliser ce travail.

Gestion des marais

Les travaux de revitalisation des marais se sont poursuivis dans la vallée des Ponts-de-Martel, par la réalisation de mesures sur un marais situé sur le territoire de la commune de Brot-Plamboz, marais devenu propriété de l'Etat de Neuchâtel grâce au remaniement parcellaire de Brot-Plamboz. Le plan de mesures de ce marais a été présenté au conseil communal de Brot-Plamboz, aux propriétaires et exploitants riverains et aux associations de protection de la nature. Les travaux de revitalisation effectués à la fin de l'année (com-

blement de rigoles, construction de barrages, élimination d'anciens drainages) ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique.

4.2. *Les prairies et les pâturages maigres*

En 1999, bénéficiant de la réalisation sur notre territoire de l'inventaire fédéral des prés et pâturages secs, le canton de Neuchâtel a révisé son inventaire cantonal. Nous disposerons ainsi dès 2000 d'un inventaire à jour pour les terrains secs qui nous permettra de renforcer notre activité dans ce domaine par la signature de contrats d'exploitation extensive.

4.3. *Le plan de gestion des Roches de Châtoillon.*

Situé au pied sud du Jura, le site des Roches de Châtoillon a été reconnu depuis longtemps comme un objet biologique et paysager de première importance puisqu'il est protégé au niveau fédéral comme site paysager d'importance nationale et au niveau cantonal comme zone protégée par le décret sur la protection des biotopes cantonaux du 19 novembre 1969. Ce site est caractérisé par la présence d'espèces subméditerranéennes.

Au niveau phytosociologique, on reconnaît une dominance de chênaies thermophiles et la présence de prairies sèches et des formations végétales caractérisées par un embuissonnement plus ou moins marqué.

Ce site a fait l'objet d'une vaste étude et d'un plan de mesures (BIOL CONSEILS S.A. & BOSOFRE, 1998) dont la mise en œuvre s'étendra sur une dizaine d'année et sera financée principalement par l'Office fédéral des routes nationales et le Service des forêts dans le cadre des projets de sylviculture ABC.

Les mesures prévues par ce plan font l'objet de fiches descriptives. Les types de mesures prévues vont de la création d'étang à celle de taillis sous futaie en passant par l'exploitation adaptée de prairies maigres, la remise à nu, dans la chênaie, de dalles et affleurements rocheux, la culture d'espèces botaniques rares et menacées comme le *Lilium bulbiferum*, *Trifolium scabrum*, *Anacamptis pyramidalis* et des mesures sylvicoles plus classiques

La réalisation de ce plan de gestion a pu se faire grâce à l'appui des routes nationales. En effet, afin de valoriser au mieux les matériaux d'excavation des tunnels de la Béroche, la carrière Juracime, située à l'extrémité Est du site IFP, a accepté de servir d'entrepôt provisoire pour ces matériaux, retardant ainsi d'autant les travaux de reboisement auxquels elle était tenue. En compensation, les routes nationales ont pris à charge l'élaboration de ce plan de gestion et sa mise en œuvre.

Celle-ci se fera en collaboration étroite avec les services cantonaux concernés, les propriétaires forestiers et les exploitants agricoles. Le travail a commencé par des mesures agricoles liées aux prairies en cours d'embuissonnement. La création d'un étang sur le territoire communal de St-Blaise a permis d'établir un biotope mieux situé que celui des Fourches, dont l'aménagement initial, malgré des travaux d'entretien laissait à désirer (alimentation en eau insuffisante) et dont l'emplacement ne lui permettrait pas de développer son potentiel (situé à proximité d'un stand de tir et dans une zone vouée à la détente et aux loisirs).

5. DIVERS (PH. JACOT-DESCOMBES)

5.1. Chantier "Nature neuchâteloise 1999"

Cette année, et pour la dernière fois, la nature neuchâteloise a pu bénéficier du concours très apprécié de nombreux collaborateurs au bénéfice de contrat de durée limitée dans le cadre du chômage. Pour la dernière fois, car grâce à la reprise conjoncturelle, le nombre de chômeurs a suffisamment baissé pour que ce chantier ne puisse valablement continuer son travail.

5.2. Les agents chargés de la protection de la nature

Les agents chargés de la protection de la nature (gardes-faunes, forestiers de cantonnement, ingénieurs forestiers, voyers chefs) continuent leur formation. Ils ont eu l'occasion cette année de découvrir le monde de la flore protégée et d'aborder concrètement le problème de l'entretien des haies. Cette dernière journée a été particulièrement fructueuse et a permis des échanges intéressants qui ont révélé des différences de sensibilisation entre naturalistes, forestiers de cantonnement et gardes-faunes.

5.3. Le Rôle des genêts

Contrairement à l'année dernière, le Rôle des genêts a fait sa réapparition dans notre canton. Son activité principale s'est concentrée comme il y a deux ans dans le haut de la Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Martel ainsi qu'aux Roulets. Des observations ont cependant également été faites dans la Vallée de la Brévine.

Les terrains principaux ont fait l'objet de contrats d'exploitation extensive grâce au concours du Service neuchâtelois de la vulgarisation agricole.

L'élément marquant de cette année a été l'observation pour la première fois dans notre canton de nichées. Ces travaux ont fait l'objet d'une publication (LAESSER, 1999) dont la lecture permet de se rendre compte des bonnes relations qui se sont établies entre agriculteurs et ornithologues, gage d'espoir pour la suite de l'opération et pour l'avenir de la protection de certaines espèces animales.

5.4. L'entretien des surfaces de compensation écologique (SCE) des syndicats d'améliorations foncières

Mis en place conformément à la législation fédérale sur la protection de la nature, l'entretien de ces surfaces (talus herbeux, haies, bosquets, arbres isolés) pose quelques problèmes.

En effet, ce travail avait été confié au Chantier "Nature neuchâteloise". Sa disparition nous a conduit à rechercher une autre solution.

Lors de la planification de ces SCE, on avait eu tendance dans plusieurs syndicats (Boudevilliers, Coffrane et Geneveys-sur-Coffrane, Fontaines, Montalchez, Brot-Plamboz) à mettre ces surfaces sur le domaine public de l'Etat et des communes. Or cette solution, si elle a permis de débloquer des situations conflictuelles, montre aujourd'hui ses limites. En effet, ces surfaces ne peuvent plus faire l'objet d'une réelle valorisation agricole et ne peuvent pas entrer dans la surface agricole utile des agriculteurs. Ils ne peuvent donc pas bénéficier des paiements directs agricoles et l'intérêt des exploitants pour

ce travail est donc très limité si on ne les soutient pas financièrement. C'est pourquoi notre Office a mandaté un biologiste pour faire le point de la situation en élaborant un inventaire de ces compensations et en évaluant le coût de leur entretien (LUGON, 2000).

Les résultats de cette étude permettent de faire le point de la situation.

Les syndicats qui font partie de cette étude ont mis en place un certain nombre de surfaces de compensation écologique (voir tableau ci-dessous). Le coût de leur entretien (maîtrise du développement des haies, fauche des bandes herbeuses, lutte contre les espèces adventices) a été évalué entre Fr. 7'500.-- et 21'000.-- en fonction du type de main d'œuvre auquel on ferait appel.

Type d'objet	Nombre d'objets	Surface en m ²
haie	54	10'900
arbre isolé ou groupe d'arbres	62	
autre plantation (bosquet, lisière)	6	1310
étang	5	689
verger	1	
talus herbeux	1	600
tas d'épierrage	1	60
zone inondable	1	
mamelon de tourbe	4	

Il s'agit maintenant de déterminer qui est responsable de l'entretien de ces surfaces, qui les financent, pour mettre en œuvre ce concept dans le courant du printemps 2000.

Dans les nouveaux syndicats (Bevaix, St-Aubin-Sauges) l'entretien des SCE a été inclus dans la réflexion initiale du projet ce qui permettra d'en confier immédiatement la responsabilité à des agriculteurs ou aux propriétaires.

5.5. *Evaluation des sentiers éducatifs neuchâtelois*

Depuis quelques années, de nombreuses collectivités publiques et associations ont réalisé des sentiers éducatifs touchant de manière générale au domaine de l'environnement.

Il n'existait pas à ce jour d'inventaire exhaustif ni d'évaluation dans ce domaine. C'est pourquoi notre office a mandaté la Fondation Suisse d'éducation pour l'environnement pour effectuer ce travail (FEE, 2000)

Cette étude recense 30 sentiers entretenus qui touchent notamment aux domaines de l'astronomie, de l'architecture, de la botanique, de la géologie et des tourbières. Elle montre que, d'une manière générale, les initiateurs des projets n'ont pas tenu compte, dès l'origine, des questions d'entretien et d'aménagement.

La valorisation des résultats de cette étude se fera dans le cadre du développement d'un concept touristique nature cantonal.

BIBLIOGRAPHIE

- BIOL CONSEILS S.A. & BOSOFRE 1998. Plan de gestion des Roches de Châtoillon. *Office cantonal des routes nationales. Neuchâtel.*
- FEE 2000. Evaluation des sentiers éducatifs neuchâtelois. Etude préliminaire. *Office de la conservation de la nature. La Chaux-de-Fonds.*
- LAESSER, J. 1999. Le rôle des genêts retrouve la Suisse. *Info-COMONE 57: 3-22*
- LUGON, A. 2000. Entretien des surfaces de compensation écologique des SAF de Fontaines-Cernier, Boudevilliers, Coffrane - Geneveys-sur-Coffrane, Brot-Plamboz et Montalchez. *Office de la conservation de la nature. La Chaux-de-Fonds.*